

## Être parent et salarié à la fois

► Les entreprises ont été invitées par le ministre du Travail à adopter une «[Charte](#) de la parentalité » qui propose aux salariés parents un environnement professionnel mieux adapté aux responsabilités familiales. Au nombre des engagements proposés : éviter les réunions de fin d'après-midi ou offrir l'opportunité du télétravail, instaurer un temps de reprise après un congé de maternité, créer un environnement favorable aux femmes enceintes afin de réduire le taux de 8 % de naissances prématurées en France, respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés parents. Trente entreprises ont d'ores et déjà signé cette charte.

*Pour en savoir plus : [www.chartedelaparentalite.com](http://www.chartedelaparentalite.com).*